



# RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

## Dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Station de transit de DIB, DEEE, Déchets  
métalliques et Dépollution de VHU.

RIC Environnement – Site de Briare

Version 4 – Mars 2010

### **Localisation et accès**

L'établissement RIC Environnement est localisé sur la commune de Briare, au Sud-Est du département du Loiret (45). Il est situé dans la zone industrielle « des terres du camp », au niveau de l'ancienne gare de Châtillon sur Loire, le long de la RN7.

Le site est entouré aux premiers abords par :

- au Nord : des champs et des friches ;
- à l'Ouest : des champs et la RN7 ;
- au Sud : des champs et la RN7 ;
- à l'Est : les entreprises MGP, PINAULT, ADOC et la Coopérative Céréalière d'Artenay.

### **Impact de l'installation sur l'environnement et mesures compensatoires**

#### ***Impact paysagers :***

Le site de RIC Environnement n'occasionne pas de gêne ou de désagrément particulier d'ordre visuel puisqu'il s'intègre dans la zone industrielle « des terres du camp ». Toutefois, les stockages de ferrailles peuvent être visibles de la RN7.

Afin de limiter l'impact visuel induit, la hauteur des stockages sera limitée à 5 m et des arbres seront plantés en bordures Sud et Ouest du site.

#### ***Impact sur le patrimoine culturel :***

Les installations de RIC Environnement ne sont pas situées dans les périmètres de protection des monuments classés ou sur un site archéologique recensé, connu ou envisagé.

#### ***Faune et flore :***

Même s'il existe des zones naturelles à proximité du site, aucune zone naturelle n'existe en limite directe. De plus, l'activité de RIC Environnement n'est également pas de nature à perturber la flore et la faune par ses rejets atmosphériques et ses effluents aqueux en fonctionnement normal.

Par ailleurs, le site est mis en état de dératisation permanente.

#### ***Besoin en eau :***

La société RIC Environnement est alimentée en eau potable par le réseau public. Cette eau est exclusivement utilisée pour l'usage sanitaire et pour le lavage des véhicules.

Etant donnée la faible consommation en eau (environ 500 m<sup>3</sup>/an), aucune mesure particulière n'est prise pour réduire la consommation d'eau.

#### ***Impact sur les eaux superficielles :***

Il n'y a aucun rejet dans les eaux superficielles.

Les rejets liquides du site RIC Environnement sont constitués :

- des eaux usées ;
- des eaux industrielles (eaux de lavage) ;
- des eaux pluviales (de toiture et de ruissellement).

Les eaux usées, constituées des eaux des sanitaires des bureaux, ainsi que les eaux vannes du logement du gardien, sont évacuées vers une fosse toutes eaux de 9 m<sup>3</sup>, puis

transitent actuellement par un décoloïdeur avant de passer dans le filtre à sable horizontal de 60 m<sup>2</sup>.

Les eaux industrielles du site correspondent uniquement aux eaux de lavage des véhicules. Elles sont collectées au niveau de regards grillagés, présent sur toute la longueur de l'aire de lavage, puis rejoignent le DSH n°1 (Débourbeur Séparateur à Hydrocarbures) avant de regagner le DSH n°2 et le bassin d'infiltration.

Les eaux pluviales sont constituées des eaux de ruissellement sur les toitures et sur le sol. Ces eaux, collectées sur les zones imperméabilisées du site, sont dirigées via des rigoles et un collecteur principal vers le DSH n°2 avant de rejoindre le bassin d'infiltration.

Afin de limiter l'impact des eaux pluviales sur le milieu récepteur, la société RIC Environnement prévoit :

- de mettre en place les dispositifs préconisés par l'étude de sol et de filière d'assainissement autonome (fosse toutes eaux de 8 m<sup>3</sup> et filtre à sable vertical non drainé de 50 m<sup>2</sup>) ;
- de créer des cases couvertes pour les tournures huileuses ;
- d'imperméabiliser les zones de stockage restantes ;
- de réhabiliter le traitement des eaux pluviales (création d'un bassin d'orage, implantation d'un nouveau DSH n°2).

#### ***Impact sur les sols et les eaux souterraines :***

Les activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols et/ou des eaux souterraines sont définies ci-dessous :

- le stockage de VHU (Véhicules Hors d'Usage) : ils sont stockés sur une zone spécifique à l'extérieur, goudronnée et les eaux pluviales sont dirigées vers le DSH n°2 pour être traitées.
- Le stockage de ferrailles huileuses : celles-ci sont stockées à l'extérieur sur sol bétonné et les effluents rejoignent le DSH n°2.
- La zone de lavage des véhicules : cette zone est située à proximité du bâtiment principal. Les véhicules sont lavés au karcher. Le produit de nettoyage utilisé est exempt de soude et de phosphate ; son taux de biodégradabilité est supérieur à 90%. Les eaux de lavage sont traitées par le DSH n°1.
- L'atelier d'entretien des véhicules : cet atelier est situé dans le bâtiment principal. Il est utilisé pour le petit entretien courant des véhicules du site. Aucune vidange n'est réalisée dans cet atelier ; elles sont réalisées à l'extérieur par un prestataire. Le sol de cet atelier est imperméable et des moyens absorbants sont à disposition en cas d'éventuelles égouttures d'huile.
- Le stockage d'huile lié à la presse paquetteuse et à la presse cisaille : ces 2 presses sont utilisées sur le site pour la transformation des métaux. Elles sont installées à l'extérieur sur des zones bétonnées. Elles disposent chacune d'une réserve d'huile (2000 l pour la presse à paquets et 9000 l pour la presse cisaille). Ces huiles sont stockées à l'intérieur des bâtiments, sur sol bétonné et dans une bâche hydraulique à double paroi.
- Les cuves de carburants : des 3 cuves de 25 m<sup>3</sup> existantes (2 gasoil + 1 fuel), seule la cuve fuel est toujours utilisée pour les besoins en carburant des engins du site. Elles sont aériennes et disposées dans une rétention maçonnée de 28 m<sup>3</sup>. Les cuves de gasoil sont toujours en place mais vides et dégazées.
- La zone de dépotage : le dépotage du véhicule de livraison de fuel s'effectue par l'intermédiaire d'une bouche placée hors de la rétention. Les 2 bouches de gasoil sont condamnées. Cette zone est bétonnée et les éventuelles égouttures ou déversements

sont lessivés par les eaux de pluie qui rejoignent le DSH n°1. Des produits absorbants sont présents à proximité de cette zone.

- Les postes de distribution de carburant : les 2 postes de distribution de carburant (1 gasoil + 1 fuel), ne sont plus utilisés. Cette zone est néanmoins étanche et les effluents sont dirigés vers le DSH n°1.
- Le stockage des batteries usagées : celles-ci sont stockées dans des bennes inox ou dans des bacs plastiques étanches. Elles sont situées sur sol bétonné et sous auvent.
- Les DSH : un ancien DSH, le DSH n°3, a été démonté lors des travaux de bétonnage de 2005. Le DSH n°2 est vieillissant ; il va être démonté et remplacé par un neuf. Les 2 DSH sont curés et nettoyés régulièrement. Les boues sont envoyées vers un centre de traitement agréé.
- La zone de dépollution des VHU : la dépollution des VHU se fait à l'aide d'une station de dépollution mobile contenant des matériels spécifiques à la dépollution des VHU. Elle est placée à l'intérieur du bâtiment, sur sol bétonné. Un caillebotis, intégré à cette station, permet de collecter les éventuelles égouttures générées lors des opérations de vidange. Les liquides sont récupérés dans des contenants, placés sur rétention et sous abri à l'extérieur du bâtiment.

Afin de limiter l'impact du site sur le sol et les eaux souterraines, la société RIC Environnement prévoit :

- De couvrir la zone de stockage des tournures huileuses ;
- De démanteler les volucompteurs ;
- De remplacer le DSH n°2 par un neuf ;
- D'installer les produits issus de la dépollution VHU sur rétention et sous abri.

#### ***Etude de l'éventuelle pollution du sol :***

En 2004 et 2005, des diagnostics de sol ont été réalisés. Le diagnostic initial avait identifié 7 sources potentielles de pollution.

La seule cible retenue était le personnel de RIC Environnement et la seule voie de transfert possible, était le contact direct avec le sol.

Une première campagne de sondage a été réalisée, basée sur les sources potentielles évoquées lors du diagnostic initial. Les conclusions de cette étude ont mis en évidence l'absence de pollution en profondeur. Par contre, elles ont montré une source de pollution en cuivre et en plomb au niveau de la presse et du stockage de tournures huileuses sur la profondeur 0,2-0,4 m.

Ainsi, afin de s'assurer qu'il ne subsistait pas de risque pour la santé, de nouvelles analyses pour la tranche superficielle de sol ont été préconisées sur toutes les zones non imperméabilisées. Les résultats de cette 2<sup>ème</sup> campagne ont mis en évidence une contamination en hydrocarbures sur des points très localisés, appelés « hot spots ».

Afin de retrouver une conformité, et sur la base des préconisations des études, la société RIC Environnement a réalisé les travaux suivants :

- Le site a été bétonné en 2005 sur une plus grande surface que celle prévue initialement (le bétonnage de l'ensemble des surfaces de stockage est prévu),
- 30 cm de terre ont été décapés sur toutes les zones de stockage non imperméabilisées du site : ces terres sont stockées sur le site en terre/merlon.

**Rejets gazeux :**

Les effluents gazeux du site RIC Environnement sont constitués :

- des émissions atmosphériques liées au trafic routier ;
- des émissions diffuses de poussières minérales liées à la manutention sur les zones non imperméabilisées ;
- des émissions d'hydrogène liées aux chargements des batteries ;
- des poussières de métaux liées à l'utilisation de la presse cisaille.

Ces rejets atmosphériques ne présentent pas d'impact sur l'environnement. Toutefois, afin de limiter l'envol de poussières, l'imperméabilisation de l'ensemble des zones de stockage réduira ces émissions.

**Déchets :**

Les déchets produits par RIC Environnement sont triés et intégrés dans la gestion des déchets entrants sur la station de transit.

Les déchets liquides sont stockés dans des contenants appropriés et sur rétention.

L'ensemble des déchets collectés au niveau de la station de transit est ensuite régulièrement expédié vers les filières de traitement agréées les mieux adaptées.

La gestion des déchets du site n'a donc pas d'impact sur l'environnement proche du site RIC Environnement.

**Emissions sonores :**

Une campagne des émissions sonores du site de RIC Environnement a été réalisée du 19 au 20 mars 2009 et des mesures complémentaires ont été réalisées du 9 au 10 mars 2010. Les conclusions du rapport montrent que le niveau de bruit mesuré en limite de propriété ainsi que l'émergence au niveau des habitations les plus proches respecte la réglementation en vigueur.

Par conséquent, l'impact sonore du site de RIC Environnement peut être considéré comme négligeable.

**Trafic routier :**

L'exploitation de la station de transit de déchets génère un flux de l'ordre de 3,7 % sur la RN7.

L'impact des activités de RIC Environnement sur le trafic avoisinant est donc relativement faible.

**Odeurs et vibrations :**

L'activité de la société RIC Environnement n'engendre pas d'odeurs ou de vibrations susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou encore de constituer une gêne ou une nuisance pour celui-ci.

**Emissions lumineuses :**

Le site n'est pas à l'origine d'émissions lumineuses susceptibles de nuire au voisinage.

### **Utilisation rationnelle de l'énergie**

Afin de gérer au mieux les besoins en énergie et pour limiter au maximum les impacts de l'établissement, différentes mesures ont été mises en place :

- la limitation des émissions de gaz et poussières dans l'air par un suivi rigoureux de l'exploitation et des engins utilisés ;
- la limitation des consommations d'électricité par le chauffage restreint aux zones de bureaux et l'éclairage optimisé par la lumière naturelle ;
- la consommation d'eau est faible (500 m<sup>3</sup>/an) et limitée à un usage sanitaire et au lavage des véhicules ;
- limitation des consommations de carburant par l'entretien des véhicules et l'optimisation des phases de transport ;
- limitation des bruits et vibrations émises dans l'environnement par des contrôles réguliers des engins et véhicules utilisés, ainsi que l'organisation des horaires d'ouverture de l'exploitation ;
- la gestion des déchets est optimisée par des filières de traitement spécialisées et agréées.

### **Analyse des effets des installations sur la santé publique :**

L'analyse des effets des activités exercées sur le site de RIC Environnement sur la santé publique est basée sur les principes définis dans le "Guide Méthodologique d'Evaluation des Risques Sanitaires liés aux substances chimiques dans l'étude d'impact" - Version de avril 2003, émis par l'INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques) ; la circulaire DGS/SDB/2006/234 du 30/05/2006 relative aux modalités de sélection des substances chimiques et de choix des valeurs toxicologiques de référence pour mener les évaluations des risques sanitaires dans le cadre des études d'impact et les prescriptions de l'InVS (Institut de Veille Sanitaire).

Sachant que pour ce qui concerne le personnel de l'établissement, l'analyse et la maîtrise des risques sont régies par de nombreuses dispositions réglementaires ou spécifiques, en particulier le code du travail, le volet est donc focalisé sur les risques vis-à-vis des populations environnantes.

Dans le contexte de l'étude, aucune source de substances toxiques n'a été identifiée ; les activités de RIC Environnement ne présentent pas d'effets sur la santé publique.